



Le 22 février 2017

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Ministre des Affaires étrangères
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame la ministre,

La direction et les membres de nos organisations continuent de s'inquiéter du droit des femmes et des hommes à gagner un salaire décent en toute sécurité, sans harcèlement sexuel ni intimidation sur le lieu de travail, dans le contexte d'une industrie du vêtement durable au Bangladesh. Tout progrès réel tendant à concrétiser les droits des femmes dans cette industrie doit prévoir qu'elles soient libres d'adhérer à des syndicats démocratiques afin de se faire entendre collectivement et de mettre en avant leur avis sur les changements à opérer dans l'industrie.

À la suite de l'incendie de l'usine Tazreen Fashions Ltd. et de l'effondrement du Rana Plaza, la réaction internationale a conduit à d'importantes initiatives positives concernant la sécurité des bâtiments, la sécurité-incendie dans les usines et les droits des travailleuses et travailleurs. Néanmoins, il s'avère ces dernières années que l'engagement du Bangladesh sur la liberté d'association et de la négociation collective ne suit pas les normes et obligations internationales.

Depuis fin décembre 2016, la situation a nettement empiré avec une campagne de répression menée contre l'activisme syndical, en réaction à la revendication généralisée des travailleuses et des travailleurs concernant l'augmentation du taux salarial minimum. Le 23 décembre 2016, le Congrès du travail du Canada a écrit à votre prédécesseur l'informant des actions irréfléchies et répressives du gouvernement du Bangladesh : arrestations et détentions dans le cadre pénal contre au moins 14 dirigeantes et dirigeants syndicaux et défenseurs des droits des travailleurs, mise à pied et licenciement de 1 500 travailleuses et travailleurs. Les employeurs et le gouvernement ont ainsi clairement signalé que les travailleuses et travailleurs cherchant à exercer leurs droits feraient l'objet de représailles.

Ces dernières années, le Haut-Commissaire du Canada au Bangladesh a activement contribué à promouvoir la mise en œuvre de changements progressifs, notamment à travers la participation au Pacte sur la Durabilité et aux réunions dites de « 3+5 ».

Plusieurs organisations représentant des marques de vêtements internationales ont communiqué leurs préoccupations au gouvernement du Bangladesh.¹

Dans le contexte de la crise actuelle, nous vous invitons à communiquer également au gouvernement bangladaise les préoccupations du Canada à l'égard des droits de la personne et du travail.

Nous demandons notamment au gouvernement du Canada de soutenir sans délai les demandes ci-après :

- Libération immédiate des dirigeantes et dirigeants syndicaux et des militantes et militants du droit du travail qui peuvent toujours être en détention;
- Abandon des affaires pénales contre des centaines de travailleuses et travailleurs du textile;
- Intervention pour mettre fin à toutes les formes de harcèlement et d'intimidation à l'égard des militantes et militants;
- Aide à la réintégration des travailleuses et travailleurs licenciés dans le district Ashulia, sans représailles;
- Mise en œuvre d'un processus de réévaluation des salaires qui réponde de façon juste et transparente aux revendications salariales des travailleuses et travailleurs.

En outre, et en attendant le retrait des accusations, le Haut-Commissaire au Bangladesh pourrait jouer un rôle très positif en s'assurant de la présence d'observateurs canadiens au cours des procédures judiciaires contre les militantes et militants syndicaux détenus.

La crise actuelle souligne la fragilité du terrain à l'égard des droits de la personne et du travail au Bangladesh. Les pourparlers qui auront lieu après 2018 sur la concrétisation d'une industrie durable, créatrice d'emplois équitables pour des milliers de femmes et d'hommes bangladaise, pourraient être remis en cause si la crise actuelle n'est pas résolue.

Nos membres veulent s'assurer que les vêtements importés hors taxe du Bangladesh au Canada en vertu du Tarif de préférence général, représentant une valeur de 1,4 milliard de dollars, sont fabriqués de façon responsable et conformément aux obligations internationales en matière de droits de la personne.

¹ Voir notamment la lettre du 19 janvier sur [L'Accord](#) ou celle [du 12 janvier](#) (toutes deux en anglais seulement).

Aujourd'hui comme à l'avenir, le Canada peut et doit jouer un rôle important au niveau du respect des droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement des marques commerciales canadiennes.

Veillez nous laisser savoir si vous partagez notre point de vue sur cette occasion pour le Canada de jouer un rôle progressiste et positif. Veuillez également nous indiquer quelles mesures a pris et compte prendre le gouvernement du Canada pour résoudre les problèmes actuels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Robyn Benson
Présidente nationale
Alliance de la Fonction publique du
Canada

Jerry Dias
Président national
Unifor

Paul Elliott
Président
Fédération des enseignantes et
enseignants des écoles secondaires de
l'Ontario

Mark Hancock
Président national
Syndicat canadien de la fonction
publique

Paul Meinema
Président national
Syndicat international des travailleurs et
travailleuses unis de l'alimentation et du
commerce

Kenneth Neumann
Directeur national
Syndicat des Métallos

Hassan Yussuff
Président
Congrès du travail du Canada

c.c. Benoît-Pierre Laramée, Haut-Commissaire du Canada au Bangladesh